



DECLARATION PAC 2021

Faites-la avec la Chambre d'agriculture !



Les avantages

- Un **accompagnement** qui s'adapte à votre besoin
- Un **conseiller expert** pour répondre à vos questions
- La **sécurité** pour vos aides



Prenez rendez-vous dès à présent
pour plus de sérénité et un tarif adapté

Votre contact



Rachel Ronceray

Tél : 03 44 11 44 50

Mail : rachel.ronceray@oise.chambagri.fr



Vérifier et sécuriser



Optimiser



Gagner du temps

Accompagnement à la déclaration PAC



QUOI ? TÉLÉDÉCLARATION DE A À Z OU SIMPLE VÉRIFICATION

- ✘ Mise à jour et vérification de vos îlots : ajouts, suppression, détournage d'éléments naturels
- ✘ Enregistrement de votre assolement : cultures, surface d'intérêt écologique (SIE)
- ✘ Calcul des SIE et vérification du taux exigé
- ✘ Contrôle de cohérence : respect de la conditionnalité, des règles de verdissement



COMMENT ?

- ✘ **En votre présence ou à distance** selon votre souhait, le conseiller de la Chambre d'agriculture vous accompagne à la déclaration, jusqu'à votre signature sur Télépac.



OÙ ?

- ✘ **Beauvais** - Siège de la Chambre d'agriculture de l'Oise - Rue Frère Gagne
- ✘ **Fresnoy le Luat** - Bureau de la Chambre d'agriculture - ODASE - Hameau de Ducy - 17 rue de St Rieul



QUAND ?

- ✘ Du 06 avril au 14 mai 2021, sur rendez-vous les jours ouvrés, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30



TARIF

- ✘ **81,15 € HT/heure**, chaque heure entamée étant due.
- ✘ **Tarif promotionnel de 71 € HT/heure** pour les déclarations faites jusqu'au 30 avril 2021 inclus.

